

Destinataires:

Date 20.12.2022

- Syndicat suisse des marchands de bétail
- Communauté d'intérêts des marchés publics
- Organismes de marchés de bétail bovin

Notre référence ps

Adaptation du compte de recours

Mesdames, Messieurs,

Sous la forme d'un accord de droit privé entre le Syndicat suisse des marchands de bétail, la Communauté d'intérêts des marchés publics et Proviande, le Règlement de la gestion des recours est entré en vigueur en 2012. Ce règlement constitue la base du financement des pertes en cas de différences entre la taxation sur le marché et la classification dans l'abattoir pour les animaux attribués, les animaux issus de deuxième mises aux enchères et pour les cas de rigueur. Le financement est assuré par les trois organisations responsables. Le compte de recours est géré par Proviande. Actuellement, le SSMB, la CIMP et Proviande participent chacune à hauteur de 23 centimes pour chaque animal apporté sur les marchés publics de bétail bovin. Ce montant est resté inchangé depuis son introduction.

En 2021/22, les cas ont très fortement augmenté, si bien que les comptes annuels 2022 seront négatifs.

Année	Report	Recettes	Dépenses	Bénéfice/Déficit	Solde	Recours	Ø Dépenses par recours
2020	30'283.06	36'796.78	19'440.75	17'356.03	47'639.09	79	246.09
2021	47'639.09	-	35'726.65	-35'726.65	11'912.44	124	288.12
2022*	11'912.44	23'072.91	48'244.75	-25'171.84	-13'259.40	169	285.47

*provisoire

Les prix élevés du bétail de boucherie, la diminution des exigences pour les cas de rigueur et l'adaptation du tableau des prix hebdomadaires pour le bétail d'étal sont les principales raisons de l'augmentation des indemnités. De plus, le degré de notoriété du compte de recours a augmenté auprès des acheteurs et des fournisseurs.

Le comité de la CIMP et le secrétariat du SSMB ont obtenu des détails précis. Lors d'une réunion commune dirigée par Proviande le 16 décembre 2022, il a été décidé de relever le montant de 23 à 30 centimes par animal à partir du 1^{er} janvier 2023. Il a aussi été convenu que les frais administratifs de Proviande seraient débités du compte de recours à la fin de l'année civile.

Nous vous prions de bien vouloir procéder à la mise en œuvre de ce changement au 1^{er} janvier 2023 et vous remercions de vos efforts.

Nous vous informons également que la prochaine journée d'information aura lieu à l'automne 2023.

Meilleures salutations

Proviande



Heinrich Bucher
Directeur



Stefan Muster
Responsable Dpt Classification & Marchés